

4- Civisme

a- L'entretien des haies, arbustes, plantations en bordure de voie publique et trottoirs, incombe aux propriétaires.

Il est demandé que l'élagage ou la coupe de ces végétaux soit effectué correctement, sachant que votre responsabilité est engagée en cas d'accident.

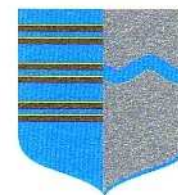
b- Madame le Maire a pris un arrêté municipal pour interdire le stationnement des véhicules sur les trottoirs de la commune.

A partir du 1^{er} novembre 2009, il sera fait appel aux gardes nature pour verbaliser le non respect de cet arrêté.

=====

COMPTE-RENDUS de CONSEIL MUNICIPAL du 31 août et du 5 octobre 2009

TERRITOIRE de BELFORT



MAIRIE DE DORANS

Réunion du 31/08/09

Excusée : Mme LAURENCOT – Absente : Mle HUSSON

1- Modification article U7 du Plan Local d'Urbanisme

Cet article indique qu'aucune construction ne peut être faite à moins de 30 mètres de la forêt.

Il est demandé au Conseil Municipal de retirer cet article du PLU.

Pour être applicable, cette modification doit être portée à la connaissance des habitants pendant une durée d'un mois.

Elle est consultable en Mairie jusqu'au 25 octobre.

2- Travaux d'été

a- Nettoyage des candélabres de la commune effectué par la société Causeret.

b- Installation d'une alarme par une société de télésurveillance (IGPS) à l'atelier municipal, suite aux différents actes de vandalisme.

c- Réalisation de différents travaux à la Maison du Temps Libre :

- installation d'un nouveau chauffage électrique,
- isolation du hall d'entrée,
- rénovation de la façade ouest.

Réunion du 05/10/09

Excusée : Mme LAURENCOT – Absente : Mle HUSSON

1- Aire de retournement – ordures ménagères

Lors du ramassage des ordures ménagères, de nombreux incidents ont été répertoriés dans plusieurs communes de France (reculs dangereux).

En conséquence, il est désormais interdit aux camions de reculer dans certaines rues du village :

- rue des Eglantines, - rue des Noisetiers,
- rue des Camouchots, - rue des Acacias.

Des aménagements à l'extrémité de ces rues doivent être entrepris. Le Conseil Municipal décidera d'une solution adéquate après établissement de devis.

2- Travaux rue de la Charme

Suite à la nouvelle esquisse du cabinet Berest, une présentation de ce nouveau projet a été effectuée aux riverains.

Le coût total des travaux se situera autour de 130 000 Euros TTC, sachant que la totalité des subventions qui sera allouée par la Dotation Globale d'Équipement et du parlementaire Mr Zumkeller, s'élèvera à 43 962 Euros.

3- Divers

A la suite d'un accident dans le bois de Dorans, l'armée a été à nouveau sollicitée pour le problème des « queues de cochon » (pointe de ferraille scellée dans un bloc de béton et qui sort du sol). Elle interviendra prochainement afin de les supprimer.